



Jean-Michel Jaime et Marie-Jo Hébert ont consacré un article, dans la dernière revue annuelle du Comité d'histoire, aux pompiers à Plœmeur. Les historiens ont remis symboliquement un exemplaire du n°30 du Cahier d'histoire aux pompiers actuels du centre de secours, qui ont revêtu leur tenue de feu pour l'occasion.

À la lecture de la presse ancienne, Marie-Jo Hébert et Jean-Michel Jaime, du Comité d'histoire, se sont rendu compte que d'importants incendies s'étaient déroulés dans la commune de Plœmeur, aux cours des derniers siècles. D'où l'idée de consacrer un article à ce sujet dans le 30^e Cahier d'histoire.

Pendant longtemps, la lutte contre l'incendie ne relevait pas de professionnels mais était à la charge des habitants. En 1776, c'est Louis XVI qui créa le premier corps de pompiers et au moment de la Révolution, les premiers équipements de lutte contre l'incendie font leur apparition. Mais c'est en 1810, sous Napoléon que le premier corps professionnel de sapeurs-pompiers fut créé.

Au XIX^e siècle

À Plœmeur, on retrouve la première référence à un corps de pompiers en 1843, lors d'un conseil municipal. Au fil des ans, de nouvelles décisions sont prises notamment, en 1846, l'acquisition de seaux pour le service de la pompe et en 1849, un habillement pour la compagnie de pompiers.

En 1875, un décret du Président a organisé le corps des sapeurs-pompiers en précisant leur mission principale, la lutte contre les incendies, leur rattachement au ministère de l'Intérieur, la définition de leurs tenues et uniformes et la participation des communes aux dépenses.

Au XX^e siècle

En 1906, une commission procéda à la réorganisation en les répartissant sur tout le territoire communal. Les municipalités successives, en ce début de XX^e siècle, continuent d'équiper les pompiers en matériel et même construire un hangar près du cimetière pour l'abriter.

En 1924, les effectifs des pompiers sont constants puisqu'ils sont 14 et le resteront jusqu'à la Libération.

En 1939, la guerre a désorganisé le service car des pompiers ont été mobilisés.

Pour ceux restés sur place, les bombardements ont occasionné de nombreuses interventions. Celle du 7 février 1943 est restée dans la mémoire collective puisque les bombes incendiaires ont détruit de nombreuses maisons du bourg et une partie de l'église.

En 1954, le conseil municipal a décidé de la suppression du corps communal des sapeurs pompiers car Lorient, disposant désormais de moyens puissants, cela rendait inutile son maintien.

À partir de cette date, les interventions dans la commune furent réalisées par les sapeurs-pompiers de Lorient.

Le retour des pompiers dans la commune en 2011



L'actuel centre de secours de Plœmeur a été inauguré en novembre 2011

Au XXI^e siècle, 57 ans après la suppression du corps communal des sapeurs-pompiers, Plœmeur ayant vu son nombre d'habitants croître, les pompiers sont de retour dans la commune.

En novembre 2011, la ville accueille donc un nouveau centre de secours flambant neuf, qui intervient à Plœmeur mais aussi dans le secteur de Larmor-Plage. Le centre compte actuellement près de 70 sapeurs-pompiers, une vingtaine de professionnels et une cinquantaine de volontaires. Leur mission a également évolué vers plus de secours aux personnes. Les incendies ne sont plus leur première cause d'intervention. Comme concluent les deux auteurs du Comité d'histoire, ces « soldats du feu » sont devenus maintenant plus largement des « sauveurs de vie ».

Le 30^e *Cahier d'histoire* du Comité d'histoire est paru en novembre dernier. La revue est disponible, à la librairie Sillage ou dans les bureaux de presse ou sur le site de l'association www.histoiredploemeur.fr, au prix de 13 €.